

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE FORESTIÈRE

1 Énoncé de la politique environnementale forestière

« Le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'engage à améliorer de façon continue ses activités déléguées par le Gouvernement du Québec dans sa Convention de gestion territoriale et ses activités dans les autres contrats et ententes conclues avec des tiers. De plus, elle s'engage à prévenir la pollution sur les territoires délégués en respectant ses obligations de conformité applicables. »

2 Orientations :

- ☛ S'engager à satisfaire ses obligations de conformité.
- ☛ Prévenir la pollution et minimiser notre influence sur les changements climatique en utilisant des pratiques forestières qui empêchent, réduisent ou maîtrisent la création, l'émission ou le rejet de tout type de polluant ou déchet afin de réduire les impacts environnementaux négatifs.
- ☛ Être à l'écoute de la population;
Outils de gestion :
 - Mettre en œuvre des procédures systématiques de communication relativement aux questions environnementales forestières.
 - Établir les objectifs et les cibles en partenariat avec le Comité multiresources et en assurer l'examen périodique

3 Objectifs et indicateurs de mesure:

- ☛ Continuer de mettre en œuvre et faire re-certifier son système de management environnemental forestier (SMEF) selon ISO 14001 ;
Indicateur de mesure : Certificat de conformité à ISO 14001
- ☛ Mesurer les progrès accomplis par des audits internes systématiques;
Indicateurs de mesure : Quantité de rapports de non-conformités, de rapports d'audit interne, de rapports de revue de direction et de demandes d'action corrective et préventive.

Au nom du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau,

Signée à Gracefield, le 27 août 2018


Chantal Lamarche
Préfète


Lynn Kearney
Directrice générale


Dominic Lauzon
Directeur des TPI

Disponibilité de la Politique Environnementale